



Information municipale 2009

LE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Depuis le 14 mai 2009 le passeport biométrique (contenant photo et empreintes digitales numérisées) est délivré aux Valdoisiens qui en font la demande. Le passeport électronique reste toutefois valable jusqu'à sa date d'expiration (10 ans).

Attention !

La mairie de Bouffémont ne délivre pas le passeport biométrique.

Seule la mairie de Domont est habilitée à délivrer le passeport biométrique aux Bouffémontois

(ainsi qu'à 10 autres communes, soit 39 505 habitants)

Marche à suivre :

La mairie de Bouffémont ne délivre pas ce document, mais nous vous recommandons vivement d'y venir remplir votre demande accompagnée des pièces citées plus bas. Muni de ces pièces et de votre dossier complet **vous devrez obligatoirement vous rendre ensuite à la mairie de Domont**, spécialement équipée pour le recueil de l'image numérisée du visage et des empreintes digitales.

Un agent de la mairie de Domont vous recevra sur rendez-vous.

Pièces à fournir :

Pour un majeur : imprimé de demande dûment remplie, carte d'identité, copie d'acte de naissance, justificatif de domicile (ancien passeport si renouvellement) et 2 photos d'identité (facultatif).

Pour un mineur (qui doit être présent lors de la demande) : fournir les pièces mentionnées ci-dessus + le livret de famille. Attention : pour les enfants de moins de 6 ans : les photos doivent être fournies.

+ Timbre fiscal :

Majeur : 89 € (88 € si les photos sont fournies)

Mineur de plus de 15 ans : 45 € (44 € si les photos sont fournies)

Mineur de moins de 15 ans : 20 € (19 € si les photos sont fournies)

Renseignements : Mairie de Bouffémont : 01 39 35 43 83

Mairie de Domont – 47, rue de la Mairie 95330 Domont

Uniquement sur RDV : 01 39 35 55 82/85